



COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le mercredi 7 DECEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme FAUVET

Présents : M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme PLUCHAUD, M. VILLARD, , Mme FAUVET, M. JANIN, M. COMBETTE, Mme GIBERT, Mme DACQUIN, M. GARBAY

Absents excusés : M. GOUJON (pouvoir à M. THOLOT), M. ECKERT (pouvoir à M. MEASSON), Mme VALETTE (pouvoir à M. LARDON), Mme DEHAN (pouvoir à Mme DE SIMONE), Mme SOLVIGNON (pouvoir à M. DEGUIN)

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

1- INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

A la majorité des membres par 22 voix pour, 3 contre, 2 abstentions, le conseil municipal approuve :

- le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la CLECT le 18 octobre 2016
- la nouvelle attribution de compensations à compter de janvier 2017 suite à la réévaluation des charges d'entretien de la voirie communautaire et suite au transfert de la contribution SDIS, soit 346 424,35 € pour la ville de St Marcellin en Forez.

2- FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA QUOTE PART DE CONTRIBUTION SDIS 2016

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal a approuvé la convention de remboursement de la quote-part de contribution SDIS revenant à la CALF en 2016.

3- FINANCES - BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE n°4

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 sur le budget de la commune, permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2016 pour permettre la liquidation des dépenses et recettes correspondantes.

4- FINANCES - BUDGET COMMUNE -TARIFS COMMUNAUX 2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2017 :

Prestations	Tarifs 2017
FRAIS ADMINISTRATIFS	
<i>Reproduction de documents administratifs communicables au public</i>	
- noir et blanc recto	<u>suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</u>
- Délivrance de plans cadastraux (A4)	<u>suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</u>
- envoi par voie postale	Frais réels
<i>Photocopie de documents demandés par le public</i>	
- Feuille A4 recto	0,30 €
- Feuille A3 recto	0,60 €
<i>Télécopies (feuille A4)</i>	
- Départ France/Europe	1,10 €
- Réception	0,50 €
DROITS DE PLACE	
<i>Marché hebdomadaire</i>	
- Bancs forains (le mètre linéaire)	0,70 €
- Abonnés (le mètre linéaire)	0,35 €
- Raccordement de borne électrique (par jour)	1,60 €
<i>Foire annuelle</i>	
- Bancs forains (le mètre linéaire)	1,50 €
- Bovins - Chevaux	Gratuit
- Porcs gras	Gratuit
- Porcelets, chèvres, moutons	Gratuit
<i>Fête foraine</i>	
- 50 premiers m ²	1,20 €
- par m ² supplémentaire	0,80 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
- Terrasses ouvertes <i>(forfait annuel pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	10 €
- Etalages, rôtissoires, présentoirs, panneaux publicitaires, afficheurs sur pieds, distributeurs de revues <i>(forfait annuel x nombre de m², pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	1 €
- Stationnement cirque et autres attractions diverses <i>(par jour)</i>	30 €
POLICE MUNICIPALE	
- Disque européen	1 €
- Capture d'animaux	100 €
- Amende pour utilisation de l'eau au poteau incendie sans autorisation	1000 €
CIMETIERE	
<i>Concession</i> 1 m x 2.50 m soit 2.50m ² (2 places) 1.50 m x 2.50 m soit 3.75m ² (3 - 4 places) 2 m x 2.50 m soit 5m ² (6 places)	
- par m ² pour 15 ans (TTC)	60 €
- par m ² pour 30 ans (TTC)	100 €
- par m ² pour 50 ans (TTC) :	
5,00 m ² , caveau possible	312 €
2,50 m ² pleine terre	260 €
<i>Columbarium</i>	
- Concession de case pour 15 ans (TTC)	884 €
<i>Occupation du caveau communal</i>	
- Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuit
- A partir du 4 ^{ème} mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour
- Dès le 1 ^{er} jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour
Taxe inhumation	45 €
Taxe exhumation	45 €
Epandage de cendres	30 €
Vacation police municipale	25 €

BULLETIN MUNICIPAL	
1/8 de page (78,5 x 93)	60 €*
Bandeau (78,5 x 190)	100 €*
1/3 de page (106,5 x 190)	200 €
½ de page	350 €
1 page	500 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
Adhésion	Gratuit
Renouvellement de la carte d'adhésion en cas de perte	Payant (voir tarif de la CALF)

* Pour 2 publicités achetées, la 3^{ème} est à 50 %.

5- FINANCES – BUDGET COMMUNE - LOCATION DES SALLES COMMUNALES - TARIFS 2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs 2017 des salles municipales :

Salles	Tarifs 2017
SALLE DES SPECTACLES (≈ 300 personnes)	
<i>Associations communales</i>	
- 1 ^{ère} location	Gratuit
- A partir de la 2 ^{ème} location : (participation aux dépenses des fluides de la salle)	100 €
- Assemblées Générales ou association du Don du Sang	Gratuit pour les associations du Don du Sang AG non autorisées
<i>Particuliers de la commune</i>	
Autre manifestation : - une journée (du lundi au jeudi de 8h à 19h)	350 €
- week-end (du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	500 €
<i>Comités d'entreprises ayant leur siège sur la commune</i>	
- Arbre de Noël	500 €
- Autres manifestations	300 € (du lundi au jeudi de 8h à 19h)
<i>Particuliers extérieurs à la commune, associations, sociétés ou groupements extérieurs</i>	
- Une journée (Du lundi au jeudi de 8h à 19h)	500 €
- Week-end	1 200 €

<i>(du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)</i>	
Associations caritatives	Gratuit <i>(deux manifestations / an)</i>
Ventes promotionnelles <i>(week-end du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)</i>	1 200 €
SALLE POLYVALENTE (≈ 50 personnes)	
<i>Associations communales</i>	
<i>- locations illimitées</i>	Gratuit
<i>Particuliers de la commune (à des fins strictement familiales)</i>	
<i>- Autres manifestations</i> <i>(uniquement le week-end, du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)</i>	200 €
<i>Particuliers extérieurs à la commune (à des fins strictement familiales)</i>	
<i>- Autres manifestations</i> <i>(uniquement le week-end, du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)</i>	300 €
CENTRE AERE	
<i>Associations communales</i>	Gratuit <i>de 9h à 19h</i>
Tous particuliers de la commune	250 € <i>de 9h à 19h</i>
Tous particuliers ou associations extérieurs à la commune	400 € <i>de 9h à 19h</i>
SALLE ARISTIDE BRIAND	
<i>Associations communales</i> <i>(pour les Assemblées générales uniquement)</i>	Gratuit
<i>conférences - séminaires - spectacles</i>	
<i>- Salle seule</i>	300 €
<i>- Salle équipée</i>	400 € <i>Bar compris</i>
Sociétés extérieures – Journée – tarif forfaitaire – du lundi au vendredi	200 € <i>de 9h à 19h</i>

Location de la vaisselle (uniquement pour la salle des spectacles)

Prestations	Tarifs 2017
LOCATION DE VAISSELLE (uniquement pour la salle des spectacles)	
Particuliers de la commune	100 €
Particuliers extérieurs à la commune	200 €
Associations communales (caution)	80 €
Pièce manquante ou cassée	2 € par pièce

En outre, les règles suivantes sont maintenues :

- les habitants de la commune auront le droit, une fois par an, à une location d'une salle communale au tarif « particuliers de la commune » en leur propre nom ou pour le compte d'un membre de sa famille (à savoir ascendants et descendants du 1er degré). Les locations suivantes seront au tarif « particuliers extérieurs à la commune ».
- On entend par « associations communales », les associations présentant les caractéristiques cumulables suivantes :
 - le siège situé sur la commune,
 - recevant une subvention financière municipale

- ayant un objet statutaire présentant un intérêt général pour la commune

- Les associations marcellinoises (ayant leur siège sur la commune) auront le droit de réserver les salles communales pour organiser des manifestations sans but lucratif et présentant un intérêt pour la commune de SAINT MARCELLIN EN FOREZ.

6- FINANCES - BUDGET SERVICE DE L'EAU - TARIFS COMMUNAUX 2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs du service de l'Eau :

Prestations	Tarifs 2017
Part communale fixe: Abonnement	46 € HT
Part communale variable : consommation par m3	0,5685 € / m ³

7- ETAT CIVIL - CONVENTION DE MISE EN LIGNE SUR INTERNET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES HISTORIQUES NUMERISÉS

Point retiré de l'ordre du jour

8- PATRIMOINE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS A L'ASSEN POUR LES JARDINS FAMILIAUX

A la majorité des membres, le Conseil Municipal approuve le commodat à intervenir entre la commune et l'association de sauvegarde de l'environnement et de la nature (ASSEN) pour la mise à disposition gratuite par la commune de deux terrains situés au Placier pour le projet de création des jardins familiaux.

9- PATRIMOINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AUX MAZENOTTES – DOSSIER CONSORTS DUPUY

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Mazenottes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, l'acquisition auprès des consorts DUPUY, d'une bande de terrain d'une superficie approximative de 35 m² (après bornage) à prendre dans la parcelle cadastrée B 834 d'une superficie totale de 1080 m², située « Aux Bleuses », au prix de 2 €/m².

10- PATRIMOINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AUX MAZENOTTES – DOSSIER CONSORTS SURIEUX

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Mazenottes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, l'acquisition auprès des consorts SURIEUX, d'une bande de terrain d'une superficie approximative de 90 m² (après bornage) à prendre dans la parcelle cadastrée B 833 d'une superficie totale de 1800 m², située « Aux Bleuses », au prix de 2 €/m².

11- SIEL – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire (SIEL) souhaite engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres, l'adhésion pour 6 ans, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » mise en place par le SIEL et le transfert de cette compétence au SIEL pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

12- ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION D’OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ ET FAMILLES RURALES POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS – ANNEES 2017- 2018

A l’unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs à intervenir entre la commune et l’Association Familles Rurales pour la gestion du centre de Loisirs La Ruche, pour les années 2017 et 2018.

13- RESEAUX – APPROBATION D’UNE CONVENTION DE SERVITUDES ERDF

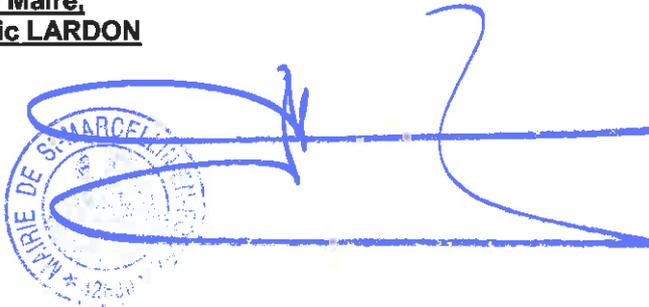
A l’unanimité des membres, l’Assemblée approuve la convention de servitudes à intervenir avec la société ERDF pour le passage d’un câble aérien en façade sur la parcelle communale cadastrée BE01 numérotée 127 située rue Carles de Mazonod, afin d’alimenter les futures toilettes publiques.

14- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 février 2017

Fait à St Marcellin en Forez, le 08/12/2016

Le Maire,
Eric LARDON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Marcellin-en-Forez" and "42500". The signature is a stylized, cursive script.

